

La protection sociale en France

La protection sociale correspond à l'ensemble des mécanismes qui permettent aux individus de faire face à des situations, comme la maladie, les accidents du travail, la maternité, la vieillesse ou le chômage, susceptibles de provoquer une baisse de leurs ressources ou une hausse de leurs dépenses. On parle de « risques sociaux ».

Il existe 2 types de mécanismes :

- les prestations de services sociaux qui désignent l'accès à des services à prix réduit, voire gratuitement, comme la prise en charge dans les hôpitaux publics,
- et les prestations sociales que les organismes de protection sociale versent directement aux individus.

Ces prestations sociales reposent sur 3 logiques :

- Une logique d'assurance, comme les allocations chômage ou les indemnités journalières de maladie. Les salariés cotisent en étant prélevés sur leur salaire tous les mois. Ainsi, en cas de chômage ou de maladie, ils peuvent bénéficier d'un revenu de remplacement.
- Une logique d'assistance, dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté, comme le Revenu de Solidarité Active (RSA). Il n'est pas nécessaire de cotiser pour en bénéficier, cependant elles sont versées sous conditions de ressources.
- Une logique de protection universelle, comme les allocations familiales. Elles sont versées sans condition de cotisation préalable ou de ressources et sont les mêmes pour tous.

La protection sociale est assurée par plusieurs organismes :

- La Sécurité sociale : elle fournit aux individus la couverture de base pour les risques maladies, accidents du travail / maladies professionnelles, famille et vieillesse.
- Les organismes chargés des régimes dits complémentaires : ils fournissent une couverture supplémentaire à ces risques, comme les mutuelles de santé et les régimes complémentaires de retraite.
- Et l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) qui gère l'assurance chômage.

Les sources de financement de la protection sociale proviennent essentiellement :

- Des cotisations sociales : ce sont des prélèvements effectués sur les salaires, dont une partie est payée par l'employeur et l'autre par le salarié.
- Afin de ne pas faire reposer le financement de la protection sociale uniquement sur les cotisations sociales, on a créé des impôts, comme la CSG (Contribution Sociale Généralisée). Celle-ci concerne non seulement les salaires, mais aussi d'autres types de revenus, comme les pensions de retraite, les allocations chômage, le RSA, ou encore les placements financiers.
- Enfin, des contributions publiques de l'Etat financent des dépenses de solidarité, comme le RSA.

Cependant, l'équilibre financier de la protection sociale est très fragile et sa pérennité constitue un enjeu crucial pour notre société.